

La lettre d'information du Pays Pyrénées-Méditerranée

COTE VERMEILLE – ALBERES – ASPRES – VALLESPİR



L'Albère – Amélie-Les-Bains-Palalda – Argelès-sur-Mer – Arles-sur-Tech – Banyuls-dels-Aspres – Banyuls-sur-Mer – La Bastide – Le Boulou – Brouilla – Caixas – Calmeilles – Camélas – Castelhou – Cerdère – Céret – Les Cluses – Collioure – Corsavy – Cousbuges – Fourques – Lamanère – Laroque-des-Albères – Llauro – Llupia – Maureillas-Las-Illas – Montauriol – Montbolo – Montesquieu – Montferrer – Oms – Palau-del Vidre – Passa – Le Perthus – Pontella-Nyls – Port Vendres – Prats-de-Mollo-La-Preste – Reynès – Saint-André – Saint-Génis-des-Fontaines – Saint-Jean-Lasseille – Saint-Jean-Pla-de-Corts – Saint-Laurent-de-Cerdans – Saint-Marsal – Sainte-Colombe-de-la-Commanderie – Serralongue – Sorède – Taillet – Taulis – Le Tech – Terrats – Thuir – Tordèrre – Trièssere – Trouillas – Villelongue-dels-Monts – Villemolaque – Vivès.

EDITO

Sommaire

Edito

Les stratégies

- L'énergie 2
- L'emploi et la formation 2
- La culture et le patrimoine 3
- La coopération 4

Les outils financiers

- Le Contrat de Pays 5
- La convention territoriale 5
- Le programme Leader 2007-2013 5

Agenda 21

Le Pays Pyrénées-Méditerranée a déposé un dossier auprès du Ministère de l'Environnement de l'Energie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, au mois de mai dernier, pour voir sa stratégie qualifiée en tant qu'Agenda 21 local.



Pays Pyrénées-Méditerranée

CETTE CANDIDATURE A ETE RETENUE !

Nous souhaitons féliciter les acteurs du territoire qui auront contribué à l'élaboration de la stratégie territoriale 2007-2013, pour la qualité de leurs interventions et contributions ainsi que pour leur soutien.

L'une des premières actions du Pays Pyrénées-Méditerranée dans le cadre de cette démarche est de proposer aux acteurs du territoire un guide du porteur de projet pour expliquer les modalités de fonctionnement du contrat de pays. Ce contrat est le support de la négociation des financements des projets qui émanent du territoire, auprès des financeurs signataires (Région Languedoc-Roussillon et Conseil Général des Pyrénées-Orientales). Les actions inscrites dans le cadre de ce contrat doivent contribuer à la stratégie territoriale de développement durable.

Le guide sera mis en ligne sur le site Internet du Pays Pyrénées-Méditerranée ou sera disponible sur simple demande.

**Les membres du bureau
et l'équipe technique
du Pays Pyrénées-Méditerranée
vous souhaitent leurs meilleurs
voeux pour cette année 2009 !**



Musée national des arts et traditions populaires, Paris-Photo : MNATP

Dernière minute !

Le Pays a également été retenu dans le cadre de sa candidature au titre de l'axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP). Au même titre que Leader, ce programme permet sur la base d'une stratégie de bénéficier de fonds européens touchant à la problématique de la pêche.

Site Internet :

Le Pays Pyrénées-Méditerranée va mettre en ligne une nouvelle version de son site Internet.

Toujours la même adresse mais avec beaucoup plus de contenus et surtout beaucoup plus de facilité à naviguer sur le site !

LES STRATEGIES

L'énergie

Conseil en Orientation Energétique

La consultation des Bureaux d'études pour la réalisation de l'opération groupée de Conseil en Orientation Energétique a été lancée. 11 Bureaux d'études ont reçu le cahier des charges qui a été préalablement validé par les partenaires techniques, financiers, les bénéficiaires du programme et les membres du bureau du Pays Pyrénées-Méditerranée. Le recrutement devrait intervenir d'ici peu... Ce programme concernera 26 communes du territoire, ce qui représente plus de 300 bâtiments publics dont plus de 50 bâtiments de plus de 1000 m².

LIFE+

Lors de la réunion de la commission énergie du Pays Pyrénées-Méditerranée le 14

octobre dernier à Céret, le Pays Pyrénées-Méditerranée présentait son projet de candidature au titre du programme européen LIFE+ sur le volet Politique et Gouvernance Environnementale et le thème du Changement Climatique.

Il était question de déposer le dossier dès le mois de novembre 2008, et cela sur la base des travaux qui avaient été engagés lors de la réflexion menée pour la création d'une Agence Locale de l'Energie sur le territoire.

La diversité des propositions d'actions qui ont alors émergé, nous a contraints à envisager de déposer un dossier lors du prochain appel à projet de 2009.

Un groupe de travail, avec les maîtres d'ouvrage potentiels, sera constitué afin de travailler activement à la rédaction de ce dossier en ce début d'année.

Charte Bois Construction Environnement Régionale

Le Pays Pyrénées-Méditerranée, engagé depuis 2001 dans plusieurs actions en faveur de la préservation et de la valorisation de la ressource forestière (Chartes forestières de territoire, programme de valorisation des essences locales dans la construction...), a signé le 11 décembre dernier la Charte Régionale Bois Construction Environnement lors du salon ENERGIA qui s'est tenu à Montpellier. Cette démarche constitue un engagement fort du Pays Pyrénées-Méditerranée pour maintenir son action et favoriser le développement de la construction de bâtiments performants et

écologiques mobilisant la ressource locale et dynamisant le développement économique.

Par ailleurs, une étude est en cours sur le territoire du Pays auprès des artisans du bâtiment (tous secteurs confondus) pour visualiser le potentiel de développement de l'éco-construction et ainsi alimenter la stratégie régionale

Charte Forestière de Territoire

Céline DOUINEAU, a été recrutée au sein du Pays Pyrénées-Méditerranée pour réaliser un stage de 4 mois dont le sujet porte sur les Chartes Forestières du Territoire. Sa mission sera d'analyser, diagnostiquer et animer la Charte Forestière de Territoire de la Suberaie des Aspres et des Albères afin de l'actualiser et de lui donner une nouvelle impulsion ou dynamique territoriale. Mais également de reprendre la CFT du Vallespir, pour la faire valider par les acteurs locaux concernés, afin de la rendre applicable sur le territoire.

L'emploi et la formation

Entreprises de toutes tailles, structures culturelles : Avez-vous pensé au MECENAT CULTUREL ?

Le mécénat est un acte simple qui peut apporter beaucoup aux entreprises et aux projets culturels. Il s'agit d'un don en numéraire, en compétences, en nature ou en technologie au profit d'organismes et d'œuvres d'intérêt général.

Les champs de la culture à soutenir : sauvegarde de monuments, de musées, diffusion de spectacles vivants de musique, danse, théâtre, cinéma, soutien

à la création...

Bénéfices majeurs pour l'entreprise :

- une autre façon de communiquer sur l'entreprise ;
- une façon d'affirmer vos valeurs et de mettre vos compétences au service de l'intérêt général ;
- une façon de soutenir le développement culturel local et de participer à l'attractivité de votre territoire ;
- des avantages fiscaux.

Exemple de projets aboutis !

Une première initiative de développement local a vu le jour dans l'Aude où une convention de mécénat culturel a été signée entre plusieurs entreprises privées (artisans, commerçants) et une structure culturelle, la compagnie Portes Sud – compagnie de danse contemporaine.

Ces démarches présentent des atouts essentiels pour le développement du territoire : dynamique de proximité, mise en réseau des différents secteurs d'activités du territoire, soutien des activités culturelles...

Dans cette perspective, Trait d'Union Accompagnement en charge du DLA dans les P-O, la mission Mécénat du Ministre de la Culture et de la Communication et le Pays Pyrénées-Méditerranée se lancent dans un partenariat pour vous informer et vous accompagner dans cette démarche si vous le souhaitez.

Contactez-nous !



Le Schéma de Développement Culturel

En décembre 2008 se tenait le Comité de Pilotage qui clôturait la formation-développement mise en place au début de l'année 2008 pour engager la réflexion sur un Schéma territorial de développement culturel du Pays Pyrénées-Méditerranée.

La formation-développement a permis aux stagiaires de définir 3 grandes orientations stratégiques pour le Schéma de Développement Culturel du Pays :

◆ Travailler sur l'**histoire culturelle du territoire** pour se doter d'un référent commun à partager avec d'autres et pour favoriser les conditions de la création et de l'innovation.

◆ **Le développement du service public de la culture et tout particulièrement l'éducation artistique** : notamment la question de la transmission avec l'exemple des écoles de musique et de danse.

◆ **Le soutien aux entreprises et à l'emploi culturel** : afin d'identifier et de faire reconnaître le domaine de la culture comme un champ social et économique à distinguer notamment du tourisme et des pratiques de sociabilité.

Pour confronter ses axes stratégiques, la formation-développement a été ouverte à des non stagiaires le temps de trois ateliers dédiés à trois publics différents : acteurs des secteurs public, privé et associatif, et aux élus.

La formation-développement n'était qu'une première étape dans le processus d'élaboration du Schéma culturel territorial. Elle a permis d'approfondir la connaissance mutuelle entre les acteurs culturels et le Pays mais également de mobiliser les acteurs autour d'une démarche collective et territoriale.

Au cours de l'année 2009, le Schéma culturel fera l'objet d'une rédaction accompagnée par un groupe de travail

et de pilotage dans la continuité de la formation. Ce Schéma devrait être formalisé pour le printemps prochain afin d'être opérationnel pour 2010.

Le mécénat culturel : appel aux acteurs culturels

Nous cherchons à identifier les acteurs culturels intéressés par le mécénat et qui souhaiteraient la mise en place de réunions d'information.

Si vous êtes dans ce cas, faites-vous connaître aux coordonnées notées en fin de page.*

Les visites MP3

Le Pays Pyrénées-Méditerranée a accompagné le Réseau Culturel Terre Catalane dans l'expérimentation sur 4 communes du territoire (Colliboure, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech et Prats-de-Mollo-La-Preste) dans la création de parcours sonores sur le patrimoine ethnologique à télécharger gratuitement sur MP3.

Vous pouvez vous procurer les fichiers MP3 et les brochures de visite sur le site Internet du Réseau Culturel : www.reseauculturel.fr

Le Pays d'Art et d'Histoire

Un nouveau nom

Avec l'extension du périmètre au-delà de la frontière, le Pays d'Art et d'Histoire ne pouvait plus s'appeler « du Vallespir et des Hautes Aspres », il était donc nécessaire de trouver un nouveau nom. Lors du dernier Comité de Pilotage, un consensus a été trouvé autour du :

Pays d'Art et d'Histoire des Vallées Catalanes Transfrontalières
País d'Art i d'Història de les Valls Catalanes Tranfrontereres

De nouvelles adhésions envisagées

Les communes du Perthus et des Cluses sont pressenties pour intégrer à leur tour le projet. Cette initiative des communes validée par tous devrait, si ces dernières maintiennent leur candidature, être effective dans les mois qui viennent.

En effet, pour pouvoir intégrer le programme, il est nécessaire de démontrer la cohérence géographique et culturelle du périmètre

candidate. Ce qui à priori relève d'une simple formalité concernant ces communes.

Le Groupement Européen de Coopération Territoriale

Sur la question du service d'animation du patrimoine, la réflexion au sein du Comité de Pilotage a été menée vers la seule structure pouvant couvrir le périmètre

du Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier, le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT).

Autre avantage d'importance, le GECT est doté de la personnalité juridique et laisse les partenaires totalement libres du contenu (le projet commun). Il permet également de mobiliser les financements européens.

- Vous voulez faire une proposition pour donner un nouveau nom au Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier ?
- Vous souhaitez participer à l'élaboration du projet de développement culturel du Pays d'Art et d'Histoire ? répondez à la consultation,
- Vous souhaitez soutenir la candidature ? écrivez une lettre de soutien qui sera jointe au dossier de candidature.

Pour vous procurer la consultation ou écrire au Pays :

*Aurélia Greiveldinger - Pays Pyrénées-Méditerranée, 2 rue Jean Amade à Céret (au-dessus de la poste) ou par mail : aurelia.g@payspyreneesmediterranee.org



La coopération

Approbation par le Comité de Programmation du projet de coopération transfrontalière Interreg IVA : Atelier transfrontalier de l'Eau II

Ce projet s'inscrit dans l'axe prioritaire 2 Valoriser les territoires, le patrimoine naturel et culturel dans une logique durable - Protéger et gérer les ressources environnementales, du programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre.

Il est porté par trois partenaires. Le Pays Pyrénées-Méditerranée, Chef de file, et deux structures intercommunales de gestion et d'aménagement de fleuves, le SIVU du Tech et le Consorci Alba-Ter. Situées de part et d'autre de la frontière ces deux structures de gestion interviennent sur leur bassin versant et partagent des problématiques communes : gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, aménagement de cours d'eau méditerranéens, et dont le territoire d'intervention est contiguë (naissance des fleuves dans le même massif).

L'objectif principal de ce projet est de consolider l'Atelier transfrontalier de l'Eau qui, après sa phase de création (réalisée sous Interreg IIIA), doit maintenant construire les fondements d'un projet structurant pérenne.

Ce projet est à la fois la continuité et le renforcement des travaux initiés dans la phase 1 qui visait le patrimoine naturel, mais il développe aussi un nouvel axe de travail : la valorisation du patrimoine culturel lié à l'eau. Ainsi, à travers le transfert méthodologique et les échanges de connaissances ou encore la réalisation d'actions conjointes, les opérations envisagées s'inscrivent dans des projets techniques, des réalisations démonstratives, d'information et de sensibilisation, à destination des populations des deux côtés de la frontière sur des problématiques communes concernant la gestion de l'eau dans un contexte méditerranéen.

Le projet est planifié pour une durée de réalisation de trois ans et se développe autour de plusieurs axes de travail :

1. Patrimoine naturel
2. Patrimoine culturel
3. Communication et publicité
4. Suivi et gestion administrative

1. ACTIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE NATUREL

Les actions sur le patrimoine naturel sont la continuité des actions réalisées dans le projet antérieur. Grâce à l'expérience et aux connaissances acquises, quelques actions importantes pourront ainsi être développées et renforcées. Dans certains cas le travail est conjoint dans le sens où on réalise la

même action sur chaque bassin versant et dans d'autres cas, on recherchera la synergie de la connaissance et de la méthodologie des savoirs et savoir-faire des partenaires.

1.1 Actions communes Sivu du Tech et Consorci Alba-Ter:

1.1.1 Application du réseau Natura 2000 sur l'espace transfrontalier. Valorisation des habitats et des espèces communes (brochures naturalistes et grand public). Evaluation de la possibilité de prescriptions de gestion commune et détermination du programme correspondant.

1.1.2 Création d'un référentiel de matériel végétal autochtone du Tech et du Ter, destiné à la restauration des milieux (reconstitution de ripisylves, génie végétal...).

1.1.3 Actions de contrôle des espèces de flores invasives sur le territoire fluvial du Tech et du Ter. Edition d'un manuel et de plaquettes sur le contrôle des espèces de flores invasives dans un environnement fluvial méditerranéen. Expériences et résultats obtenus par les partenaires dans l'ATE I

1.1.4 Réhabilitation d'espaces riverains dégradés.

1.1.5 Action de sensibilisation sur les économies d'eau dans un contexte méditerranéen, réalisation d'une exposition itinérante et trilingue.

1.2 Expérimentation, transferts méthodologiques et échanges techniques

Du Sivu du Tech vers le Consorci Alba-Ter :

1.2.1 Elaborer un inventaire des espaces riverains dégradés du Ter et un plan de gestion de restauration physique et écologique de ces espaces (plan de gestion de la ripisylve, des atterrissements, zones d'érosion et d'expansion des crues).

1.2.2 Réalisation d'une étude d'opportunité pour la réutilisation des eaux usées d'une station d'épuration pour l'arrosage d'espaces verts et de loisirs

Du Consorci Alba-Ter vers le Sivu du Tech et le Pays Pyrénées-Méditerranée :

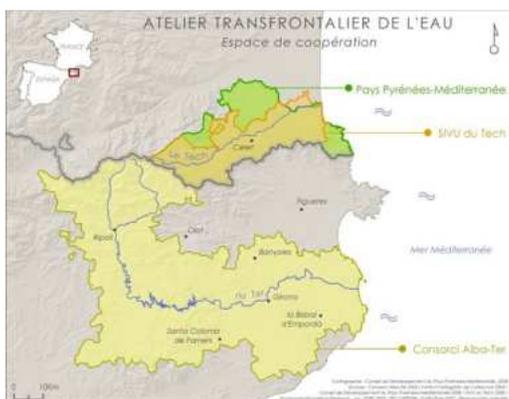
1.2.3 Mise en oeuvre d'un Système d'Information Géographique SIG du bassin versant du Tech pour la structuration de l'information territoriale sur l'eau et les milieux aquatiques.

1.2.4 Développement d'un système de consultation via un site internet dédié à créer IMS

1.2.5 Création, restauration et entretien d'itinéraires fluviaux et valorisation du patrimoine naturel

2. ACTIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE CULTUREL LIE A L'EAU

Les actions sur le patrimoine culturel concernent la valorisation du patrimoine culturel lié au fleuve et à son bassin versant, ainsi que les ressources endogènes associées à un espace fluvial. L'objectif final de cet axe de travail est d'arriver à une valorisation conjointe du territoire fluvial transfrontalier raconté par son patrimoine culturel lié à l'eau.




COOPERACIÓN COOPERATION TERRITORIAL TERRITORIALE 2007-2013

Invirtiendo en nuestro futuro
Investir dans notre avenir

Attention seconde phase de sélection des projets date limite de dépôt des dossiers 31 mars 2009 pour plus d'information : www.poctefa.eu

Le Consorci Alba-Ter travaille déjà depuis quelques années sur la valorisation de ce patrimoine culturel, pour cette raison il est dans une phase où il doit mener des d'actions d'investissement alors que les partenaires français se trouvent dans une étape antérieure d'étude et de connaissance du patrimoine existant pour sa mise en valeur mais en utilisant et en bénéficiant de la méthodologie et des connaissances acquises par le Consorci Alba-Ter.

2.1 Etudes et investissements

- 2.1.1 Etude de faisabilité pour la réalisation d'un jardin xérophytique
- 2.1.2 Aménagement d'une aire de lecture paysagère et d'interprétation du site de l'Avellanosa (Tech) – en lien avec la crue historique de 1940
- 2.1.3 Rédaction d'études d'avant projets et projets techniques pour la réhabilitation d'éléments du patrimoine culturel fluvial.
- 2.1.4 Exécutions de travaux de restauration et/ou réhabilitation d'éléments du patrimoine culturel fluvial.
- 2.1.5 Signalisation de ces éléments et installation de panneaux d'informations et édition de matériel de sensibilisation et valorisation des éléments identifiés.

2.2 Transfert méthodologique Du Consorci Alba-Ter vers le Sivu du Tech et le Pays Pyrénées-Méditerranée

- 2.2.1 Elaboration d'un catalogue du patrimoine culturel lié à l'eau du fleuve Tech.
- 2.2.2 Analyse de la viabilité de la Route du Tech en vue de sa connexion physiquement avec la Route du Ter.

2.3 Actions de diffusions et promotions :

Du patrimoine fluvial du Ter en prenant comme axe de valorisation du territoire la Route du Ter. Edition de matériels de diffusion (bulletin, web...) et actions de promotion du territoire fluvial.

3. ACTIONS DE COMMUNICATIONS ET PUBLICITE

- 3.1 Elaboration d'une charte graphique et plan de communication spécifique à ce projet établissant les obligations des partenaires en terme de communication et publicité et suivi de l'application de cette charte et de l'exécution du plan de communication.
- 3.2 Création et mise à jour d'une page Web
- 3.3 Bulletin d'information électronique semestriel
- 3.4 Réalisation d'un congrès international "gestion des rivières et fleuves méditerranéens"

4. SUIVI ET GESTION ADMINISTRATIVE DU PROJET

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Intitulé	ATELIER TRANSFRONTALIER DE L'EAU II	
Durée 3 ans	Du 15 janvier 2009 au 15 janvier 2012	
Budget total du projet	687 450 €	dont 65% de subvention FEDER 448 842 €
Chef de file	Pays Pyrénées-Méditerranée	57 450 €
Partenaires	Sivu du Tech	260 000 €
	Consorci Alba-Ter	370 000 €



LES OUTILS FINANCIERS

Le Contrat de Pays

Le Contrat de Pays 2007/2013 a été signé le 23 octobre 2008 avec le Département et la Région.

Désormais place à la négociation de la maquette 2009. L'ensemble des projets a été présenté à nos partenaires financiers. Une signature de l'avenant pourrait être envisagée pour la fin du 1^{er} trimestre 2009.

Un grand merci à tous les porteurs de projets pour la qualité de leurs actions ... et leur patience ! En souhaitant un retour positif à leurs propositions.

La Convention territoriale

La convention Territoriale également signée en octobre dernier a permis d'inscrire une opération phare dans cette négociation : la création de la Voie Verte.

Un premier Comité de Pilotage s'est réuni le 20 janvier pour valider les contenus techniques, les programmations financières et l'échéancier. Les études complémentaires (DUP) peuvent donc être engagées au titre de la programmation 2008, ainsi que quelques travaux le long de la 618 pour le mois de mars 2009. Le Conseil Général assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Le programme Leader 2007-2013



Le Réseau Rural français

Le règlement de développement rural 2007-2013 prévoit la mise en place, au niveau européen et dans chaque Etat-membre, d'un réseau qui regroupe les différents acteurs impliqués dans le développement rural.

En France, le réseau est structuré à deux niveaux, un réseau national et 26 réseaux régionaux, soit 21 dans l'hexagone, un en Corse et 1 dans chaque Département d'Outre Mer.

Le réseau national est co-piloté par le ministère de l'agriculture et de la pêche et la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT). Les présidents de Conseils Régionaux et les Préfets de Région sont quant à eux, chargés de la mise en place de ce réseau à l'échelle régionale.

Les actions du réseau seront cofinancées par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). A titre indicatif, il est prévu de mobiliser un montant de FEADER de l'ordre de 20 millions d'euros sur la période 2007/2013, qui sera complété par autant de crédits nationaux (Etat, collectivités...).

Pourquoi un réseau ?

1) Echanger, analyser

Le réseau a pour objectif de :

- permettre aux acteurs du monde rural d'échanger et de travailler ensemble ;



- analyser les bonnes et les mauvaises pratiques : le contenu des projets de développement rural et les méthodes employées pour monter ces projets et assurer leur réalisation;
- échanger les expériences et les savoir-faire ;
- proposer des formations aux groupes d'action locale Leader et les appuyer dans leurs projets de coopération avec d'autres territoires.

2) Valoriser les expériences, améliorer les projets

Il s'agit au sein du réseau de :

- faciliter sur les territoires la réalisation d'opérations multisectorielles concernant l'agriculture, la forêt, l'artisanat, le commerce, le tourisme, l'environnement, la formation, les entreprises ... ;
- améliorer concrètement la qualité des projets financés par le FEADER et favoriser leur valorisation au niveau régional, national, européen ;
- promouvoir le développement durable et le développement territorial équilibré.

Pour qui ce réseau ?

Un réseau participatif

Le réseau est ouvert à tous les acteurs nationaux, régionaux et locaux du monde rural : agriculteurs, forestiers, acteurs environnementaux, élus, chefs d'entreprises, responsables d'associations et de

groupes d'action locale Leader, territoires de projets, experts... Chacun est appelé à participer à la construction de ce réseau, lui apporter son expérience, ses connaissances, ses savoir-faire et participer à l'échange de données et d'informations. Ce que chacun apporte peut ainsi bénéficier à tous.

Comment ? Quelles actions pour ce réseau ?

Au plan national :

- une assemblée qui regroupe des organismes nationaux et des représentants des régions et des actions décidées et menées en commun sur des thèmes intéressant l'ensemble des régions ;
- une commission permanente, émanation de l'assemblée, qui est l'organe décisionnel du réseau ;
- une cellule d'animation confiée à un prestataire extérieur à compter de 2009

Au niveau régional :

- un regroupement des acteurs régionaux et locaux concernés par le développement rural,
- des actions permettant aux acteurs de terrain d'échanger autour de visites de séminaires, de groupes de réflexion, de visites de terrain...

Pour de plus amples informations : www.reseau.rural.fr

Tout savoir sur les aides européennes

Retrouvez toute l'actualité des fonds européens en Région Languedoc-Roussillon, sur le site : www.languedoc-roussillon.eu

A destination notamment des porteurs de projets, ce site vous permettra d'ores et déjà de télécharger les dossiers types de demande de subvention et d'utiliser le module d'orientation qui vous guidera, en fonction de votre projet, vers tel ou tel interlocuteur.



L'ÉQUIPE DU PAYS

Président	Francis MANENT	mairie-de-saint-andre@wanadoo.fr
Vice-Président	Pierre AYLAGAS	pierre.fuentes@mairie-argelles-sur-mer.fr
Vice-Président	Alexandre PUIGNAU	a.puignau@st-estève.com
Vice-Président	Jean-Luc PUJOL	vins.pujol@wanadoo.fr
Membre du bureau	Roland NOURY	mairie.st.jean.lasseille@wanadoo.fr
Membre du bureau	Jean-Jacques PLANES	sdv5@wanadoo.fr
Membre du bureau	Jean-Claude PORTELLA	mairie@cerbere-village.com
Directrice	Sylvia PENA	pays.pyrenees.mediterranee@wanadoo.fr
Programme Leader	Pierre LE MEN	leaderplusppm@wanadoo.fr
Energie – Ecologie	Camille BINDA	c.binda@payspyreneesmediterranee.org
Coopération	Géraldine CAPRANI	gcaprani@payspyreneesmediterranee.org
Culture – Patrimoine	Aurélia GREIVELDINGER	aurelia.g@payspyreneesmediterranee.org
Emploi – Formation	Céline JIMENEZ	cjimenez@payspyreneesmediterranee.org
S.I.G.	Lénaïc DEPONTAILLER-PIRIOU	l.dpiroiu@payspyreneesmediterranee.org
Secrétariat	Bénédicte FITA	bfita@payspyreneesmediterranee.org